

Un nouvel outil pour rapprocher les docteurs et les entreprises : **DocPro**

Publié le 11 février 2015

De plus en plus de docteurs de toutes disciplines s'orientent vers le privé et l'entreprise qui représentent désormais la majorité des débouchés de la formation doctorale. Certaines entreprises, qui apprécient leur capacité à concevoir des solutions innovantes tout en mesurant les risques, en recrutent volontiers.

Mais un trop grand nombre d'entre elles méconnaissent encore le potentiel que peuvent leur apporter les candidats formés par la recherche et cherchent à mieux cerner la valeur ajoutée du doctorat pour l'entreprise. Quant aux docteurs, beaucoup d'entre eux savent mal faire partager leurs expériences et leurs atouts ou ignorent les opportunités qui s'offrent à eux : la R&D, bien sûr, mais aussi le conseil, la propriété industrielle, la qualité, le marketing, le développement de nouveaux projets...

Pour y remédier, trois acteurs nationaux - l'Association Bernard Gregory (ABG), la Conférence des Présidents d'Université (CPU) et le MEDEF - se sont unis pour concevoir **DocPro**, une base de référence des compétences et des expériences des docteurs. Elaboré par un groupe de travail formé de représentants d'entreprises et du monde académique, **DocPro** est accessible sur le site www.mydocpro.org, sur lequel chaque utilisateur peut ouvrir gratuitement un compte personnel et créer des profils.

Aide à la construction « d'eportfolio », le site **mydocpro** permet aux docteurs d'y décrire leurs compétences sur la base de critères compréhensibles et reconnus par les entreprises et de les illustrer par des expériences acquises dans le cadre de leurs travaux de recherche et d'innovation. Il offre aux entreprises la possibilité de faire connaître les profils de compétences qu'elles recherchent et de susciter l'intérêt des docteurs.

DocPro a pour ambition, dans le contexte des débats sur l'avenir de l'emploi scientifique, de promouvoir l'intégration et l'évolution des docteurs dans l'entreprise. Dans le prolongement de la loi enseignement supérieur et recherche de juillet 2013, il apporte un cadre de référence des compétences des docteurs pour faciliter une meilleure identification et reconnaissance des docteurs dans l'entreprise.